

Cependant, comme je l'ai dit, on se sert souvent de cette expression, même ici.

M. CALDWELL: Monsieur le président, la déclaration de l'honorable ministre qu'il croyait que les chemins de fer transportaient les engrais, tant naturels qu'artificiels, à taux réduits m'a beaucoup intéressé. J'espère sincèrement que cela est exact, mais je crains qu'il n'en soit pas ainsi.

L'hon. M. MOTHERWELL: Ils transportent les engrais naturels à taux réduits.

M. CALDWELL: N'avez-vous pas inclus les engrais artificiels?

L'hon. M. MOTHERWELL: Peut-être que non.

M. CALDWELL: Lorsque la commission des chemins de fer a décidé que le gravier et la pierre broyée destinés à la construction de routes ne seraient pas sujets aux taux élevés, je leur ai demandé si la pierre calcaire broyée pour fins agricoles et les engrais artificiels ne tomberait pas sous ce règlement, car je croyais que le peuple en général était plus intéressé au transport à bon marché des engrais qu'il ne l'est au transport de la matière à construction de routes. J'insisterais pour que le ministre discute avec la commission des chemins de fer l'opportunité d'appliquer les taux réduits aux engrais.

J'ai demandé au ministre hier après-midi, mais n'en ai pas eu de réponse, ce qu'il se proposait de faire relativement à l'établissement d'un abattoir et d'un entrepôt frigorifique dans les Provinces maritimes.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'ai répondu à cette question, mais mon honorable ami n'était pas en Chambre à ce moment.

M. CALDWELL: Pardonnez-moi Je n'ai pas eu le temps de lire le hansard, ce matin. Monsieur le président, que l'on veuille bien me permettre de faire allusion à un crédit que je crois avoir été adopté hier après-midi, alors que j'étais absent et que j'assistais à une réunion du comité des pensions.—Le crédit 52, l'administration de la loi concernant l'instruction agricole. Vous me le permettez, monsieur le président?

Quelques DEPUTES: Adopté.

M. CALDWELL: Ceci, je suppose, s'applique en grande partie aux frais de conférenciers, pour l'instruction des cultivateurs sur les méthodes agricoles. S'il en est ainsi, je puis dire au ministre qu'il

n'est pas nécessaire d'instruire les cultivateurs, car ils ont reçu cette instruction dans le passé.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je pourrais corriger mon honorable ami. L'on pourrait supposer que ce crédit couvre les travaux des conférenciers, mais il n'en est pas ainsi.

M. CALDWELL: Je crois que nous pourrions très bien discuter cette question sous le crédit dont le comité est saisi en ce moment. Nous avons eu autrefois des conférenciers qui ont conseillé aux cultivateurs du Nouveau-Brunswick, non pas d'améliorer leurs méthodes agricoles, mais d'en adopter de nouvelles. Je ne fais allusion à aucun conférencier, en particulier, mais leur principe a généralement été de nous dire que toutes nos méthodes étaient erronées, et ils nous en ont conseillé d'autres qui, à leur point de vue seraient beaucoup plus avantageuses. Je crois que l'argent dépensé pour ces conférences est de l'argent gaspillé, car la classe agraire ne saurait abandonner ses méthodes pour en adopter d'autres, à un moment d'avis. Si ces conférenciers doivent nous instruire à l'avenir, je suggérerais que l'on emploie des hommes de la province dont ils doivent instruire les cultivateurs, c'est-à-dire, des hommes qui connaissent les conditions locales, car les conditions varient beaucoup. Je crois que ce serait une dépense utile que d'avoir des conférenciers qui s'appliqueraient à conseiller l'amélioration des méthodes existantes dans le genre de culture déjà pratiqué. Ainsi, c'est une perte de temps que de dire aux cultivateurs du Nouveau-Brunswick de s'occuper de la culture du blé; et il est probable qu'il en serait de même si on leur disait d'entreprendre l'industrie laitière, car ils sont trop éloignés des marchés locaux et n'ont pas de fromageries où l'on puisse utiliser les produits laitiers. Si ces conférenciers peuvent nous enseigner des méthodes améliorées qui nous aident dans notre exploitation agricole, cet argent sera utilement dépensé. Je crois que le ministre a répondu à ma question concernant l'établissement d'un abattoir et d'un entrepôt frigorifique.

L'hon. M. FIELDING: Quant à la déclaration qu'on prête à M. Larkin, qu'il me soit permis de donner deux raisons qui me persuadent qu'il n'en est pas l'auteur. D'abord j'ai foi en son jugement sain, son honneur et sa discrétion; d'un autre côté, c'est que j'ai lu cette même dépêche dans des termes presque identiques, il y a une